

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7356504301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7356504301>

Cette annonce a été mise en ligne le **9 février 2024** sur **Agriculteur Normand-web**  
Pour le département : **14 - CALVADOS**

*VILLEDIEU CORP*

*Société par actions simplifiée au capital de 2.000,00 €*

*Siège social : 2 voie de Bière 14400 BAYEUX*

*En cours d'immatriculation*

### AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale: VILLEDIEU CORP

Forme : SAS

Capital social : 2.000,00 € Euros

Siège social : BAYEUX (14400) 2 voie de Bière

Objet social : L'acquisition, la détention, la vente de titres de sociétés, de valeurs mobilières, la prise de participations dans toutes sociétés quel que soit leur objet ; la gestion de titres de sociétés et de toutes valeurs mobilières ; la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail ou location de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, qui seraient acquis par la Société ou édifiés par elle au cours de la vie sociale ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS.

Président : Madame Emmanuelle VILLEDIEU, demeurant à PARIS (75009) 27 rue de Maubeuge.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel

que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom.

Chaque action donne droit à une voix.

Agrément Les transmissions de titres ou droits de l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les titres ou droits ne peuvent faire l'objet d'une transmission, sous quelque forme que ce soit, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions ordinaires. La présente procédure d'agrément n'est pas applicable dans l'hypothèse d'une transmission susceptible d'intervenir au profit d'un associé ayant exercé le droit de préférence prévu aux statuts.

R.C.S. : La société sera immatriculée au R.C.S. de CAEN.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**David SHAPIRO**  
Représentant permanent de Médialex

